

## Annonce

# TOURNOI INTER-RÉGIONAL 2024-2025

## TOURNOI DES CIMES

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

**ZONE SUD-EST**  
**MORZINE**  
**15 et 16 Mars 2025**

sous l'égide de la

**Fédération Française des Sports de Glace**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



## 1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

### **NOM DE LA COMPÉTITION DU TOURNOI INTER-RÉGIONAL**

Tournoi des CIMES

### **LIEU**

Patinoire de MORZINE

Patinoire couverte avec une piste de glace de **56 mètres x 26 mètres**

502 Route Palais des sports – 74110 MORZINE- AVORIAZ

### **PROCÉDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS**

A effectuer **du 29 janvier au 4 février 2025** (6 semaines avant la compétition)

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) doit être rempli par le club inscrivant et envoyé :

par courrier électronique : à [dansesurglace.morzine@gmail.com](mailto:dansesurglace.morzine@gmail.com) avec copie au responsable de zone inter-régionale : [rzir-se@csndg.org](mailto:rzir-se@csndg.org) et [carolerivaudvarescon@gmail.com](mailto:carolerivaudvarescon@gmail.com)

- accompagné obligatoirement de l'avis de virement bancaire correspondant aux frais d'inscription.

**Tout envoi non accompagné de l'avis de virement ne sera pas pris en compte.**

*(Afin de pouvoir réaliser le virement dans les temps impartis, le club inscripteur devra prendre en compte pour certaines banques le délai de création du bénéficiaire.*

BP AUVERGNE RHONE ALPES				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
<b>CLUB DE DANSE SUR GLACE MORZINE</b>				
<b>502 PALAIS DES SPORTS</b> <b>74110 MORZINE</b>				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		N° du compte		BIC (Bank Identification Code)
<b>FR76 1680 7000 2687 3516 0119 779</b>		<b>87351601197</b>		<b>CCBPFRRPPGRE</b>
Code Banque	Code Guichet	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank	
<b>16807</b>	<b>00026</b>	<b>79</b>	<b>BPAURA MORZINE</b>	

### **RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE**

Nom : Carole RIVAUD-VARESCON

Tel : 06 19 30 10 96

Mail : [rzir-se@csndg.org](mailto:rzir-se@csndg.org) / [carolerivaudvarescon@gmail.com](mailto:carolerivaudvarescon@gmail.com)

### **ORGANISATEUR**

#### **Responsable accueil des officiels**

Nom : Julie NIQUE

Tel : 06 21 38 50 17

Mail : [dansesurglace.morzine@gmail.com](mailto:dansesurglace.morzine@gmail.com)

#### **HÔTEL OFFICIEL**

MAZOT DES FEES

203 chemin Impérial – 74110 MORZINE

Tel : 04 50 49 40 0. [Mazot.fees@gmail.com](mailto:Mazot.fees@gmail.com)

#### **Responsable accueil patineurs et dirigeants**

Nom : Gisèle MONNIER

Tel : 07 89 54 25 95

Mail : [dansesurglace.morzine@gmail.com](mailto:dansesurglace.morzine@gmail.com)

#### **OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE**

26 Place Baraty-74110 MORZINE-AVORIAZ

## 2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

## 3. CONTENU DES ÉPREUVES

Voir le Règlement Sportif National ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

## 4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **45 euros** par Solo,
- **55 euros** par Couple

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale nécessitant une hospitalisation. Dans ce cas, un certificat médical d'hospitalisation doit être fourni. Le club organisateur gardera néanmoins la somme de 20 € au titre des frais de dossier.

## 5. DROITS À L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

## 6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

### **FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME**

Envoyer les éléments de programme (ou modifications) **24/02 au 28/02/2025** via la plateforme [ppc.csndg.org](http://ppc.csndg.org) selon la com **371**.

Tout retard sera pénalisé comme défini dans le règlement Intérieur.

En se connectant à l'adresse [ppc.csndg.org](http://ppc.csndg.org), le correspondant club ou l'entraîneur pourra déposer (ou modifier) les feuilles de programmes de ses compétiteurs (**accès « entraîneur »**).

**A la 1<sup>ère</sup> connexion, créer un compte avec un mot de passe (1 seul accès par club).**

Après acceptation de l'administrateur, les éléments de programme (Rhythm Dance, Danses libres Couples ou Solos) peuvent être insérés pour chaque patineur (ou couple) licencié.

### **FORMULAIRE DE MUSIQUES POUR DECLARATION SACEM**

A envoyer par mail avant le **08/03/2025** à : [dansesurglace.morzine@gmail.com](mailto:dansesurglace.morzine@gmail.com)

## **MUSIQUES**

A envoyer les fichiers de musique (format mp3 de grande qualité) par wetransfer **du 06 au 11 mars 2025** à : [musiques@csndg.org](mailto:musiques@csndg.org)

Pour la nomenclature, se référer au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication **368**.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

## **7. ACCREDITATION**

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- 2 clés USB de secours pour chaque club  
(1 pour Danses Imposées et 1 pour les Danses Libres et d'Interprétation)
  - Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régionale.

## **8. LIVRET D'ACCUEIL et AFFICHAGE DANS LA PATINOIRE**

Afin de contribuer à la sobriété écologique (et énergétique),

- Le livret d'accueil sera publié en PDF et disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) .
- Si les résultats peuvent être mis en ligne au fur et à mesure de la compétition, l'affichage dans la patinoire comportera uniquement les horaires, les ordres de passage ainsi que les feuilles de résultats signées du juge arbitre. Les détails des résultats seront alors disponibles dès la fin de la catégorie sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org)

## **9. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE**

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) une semaine avant la date de la Compétition.

## **10. RÉSULTATS**

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

## **11. CEREMONIE DES RECOMPENSES**

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## **12. PROTOCOLES**

Selon la règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

### 13. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégionale** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

### 14. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) deux semaines avant le début de la compétition.